

**Avis du Comité d'alerte n°2011-1
sur le respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie**

La loi de financement pour 2011 a modifié les textes relatifs au comité d'alerte en prévoyant notamment qu'il rende désormais un avis avant le 15 avril « dans lequel il analyse les anticipations de réalisation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'année précédente en se fondant sur les données statistiques disponibles ».

Le constat comptable de l'ONDAM pour l'année 2010, fondé sur les comptes des régimes d'assurance maladie, ne pourra être établi qu'au début du mois de mai, mais de premières analyses peuvent s'appuyer sur les données statistiques en date de soin, désormais disponibles pour l'ensemble de l'année 2010.

Il ressort de ces données que l'ONDAM a été respecté en 2010. Les dépenses pourraient même avoir été légèrement en-deçà de l'objectif fixé à 162,4 Md€.

A un niveau plus détaillé, les dépenses par grande catégorie seraient très proches des sous-objectifs arrêtés dans la loi de financement pour 2010.

Elles leur seraient légèrement inférieures pour les soins de ville, dont l'évolution a été très modérée en fin d'année 2010. Pour les établissements de santé, les dépenses seraient globalement conformes à l'objectif : le supplément de dépense d'environ 500 M€ qui a résulté d'une activité sensiblement plus forte que prévu a été compensé par les décisions de mise en réserve de divers crédits hospitaliers prises à partir du printemps 2010.

D'une manière générale, les données sur l'année 2010 dont on dispose aujourd'hui sont proches des estimations qui ont servi de base à la construction de l'ONDAM pour 2011 et n'induisent pas de conséquences particulières sur son respect. Celui-ci dépendra de l'évolution des dépenses en cours d'année 2011, elle-même liée à d'éventuelles inflexions de tendance et au degré de réalisation des économies intégrées dans la construction de l'objectif (pour un montant estimé initialement à 2,4 Md€).

Ces différents points feront l'objet d'analyses précises dans le prochain avis du comité à paraître fin mai. Celui-ci pourra alors s'appuyer, pour apprécier les risques de dépassement, sur le constat comptable des dépenses de 2010 et sur les données des premiers mois de l'année.

Le comité d'alerte

Jean-Philippe Cotis
Michel Didier
François Monier